



l'Accueil d'Abord

Association créée par les Églises
catholique, orthodoxe et protestante unie.
Aider des familles migrantes en grande précarité.

20^e anniversaire de l'Accueil d'Abord

RECUEIL DES INTERVENTIONS

avec la participation de Mgr Laurent Percerou, pasteur Pierrot Munch, père Alexis Struve, père Newman Suijès Samba, Yves Pascouau, Henri Masson, Paul Chaumont, Olivier Rabilloud, Yves Michonneau, René Pennetier, Ahmed Kouranfai, Nadia Thorez, ...

Dimanche 18 janvier 2026

**Lycée Sacré-Cœur
3 rue Francis Portais
44100 Nantes**

Table des matières

1. Retour sur Les 20 ans de l'Accueil d'Abord – Olivier Rabilloud	3
2. Histoire de l'Accueil d'Abord - <i>Pasteur Jean Pierre Rive</i>	4
3. Contexte et prémices de la naissance de l'Accueil d'Abord - <i>Père René Pennetier</i> ...	5
4. L'Accueil d'Abord, de 2006 à nos jours - <i>Yves Michonneau, diacre</i>	5
5. L'Accueil d'Abord aujourd'hui – <i>Les co-présidents - Bénédicte Robichon, orthodoxe, Michel Gadreau, protestant et Chantal Chenain, catholique</i>	6
6. Témoignage de Cécile, référente	7
7. Table ronde	8
a) Paul Chaumont	9
b) Père Alexis Struve	10
c) Père Newman Suijès Samba	11
d) M. Ahmed Kouranfal	12
e) Yves Pascouau	13
8. Témoignages de familles qui ont quitté l'Accueil d'Abord	15
a) Témoignage Famille Pachirov	15
b) Témoignage de la Famille Mercado	15
9. Célébration œcuménique	15
a) Méditation de Nadia Thorez	15
b) Méditation de l'évêque de Nantes – Laurent Percerou	16
c) Méditation du pasteur Pierrot Munch, de l'Eglise Protestante Unie de Nantes	17
d) Méditation du père Alexis Struve, prêtre orthodoxe	18
e) Merci d'Annick Brétésché pendant la célébration	18

1. Retour sur Les 20 ans de l'Accueil d'Abord – Olivier Rabilloud

Le dimanche 18 janvier, l'association L'Accueil d'Abord, participant à la diaconie de notre diocèse, a marqué, d'une belle journée, les 20 ans de sa création. Le dimanche ouvrant la semaine de prière pour l'unité des chrétiens a été choisi pour célébrer, en particulier ce lien qui unit les 3 églises chrétiennes, catholique, protestante unie et orthodoxe de Nantes, qui furent à l'origine de l'association. Celle-ci a pour mission, depuis sa création, d'accueillir et d'accompagner, par le logement, dans les démarches sociales et l'aide à la vie courante, des familles migrantes, déboutées du droit d'asile, en attente d'une régularisation de leur situation. Les logements sont mis à disposition de l'association par les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) des villes de Nantes, La Chapelle sur Erdre et St Nazaire, par le diocèse, par des paroisses de Loire-Atlantique et par des particuliers. Ce sont 18 familles qui sont ainsi logées. Un accompagnement social est réalisé par l'assistante sociale du diocèse, partagée avec l'association, et des référents familles bénévoles accompagnent les personnes accueillies dans divers aspects de la vie courante.

Ce sont plus d'une centaine de personnes qui ont répondu à l'invitation de l'Accueil d'Abord pour marquer ses 20 ans ce dimanche 18 janvier au Lycée du Sacré Cœur - La Salle. Parmi elles, le Père René Pannetier, ancien vicaire épiscopal ayant accompagné la création de l'association, le diacre Yves Michonneau, qui fut un des fondateurs et son 1er co-président pour l'Eglise catholique. Le Pasteur Jean Pierre Rives, 1er co-président pour l'église protestante avait de son côté adressé un émouvant courrier retraçant les engagements du début.

Après un rappel de l'historique de l'association par les fondateurs, une table ronde a réuni des représentants des trois confessions chrétiennes (dont un magistrat de profession), un représentant de la communauté musulmane, gestionnaire de la mosquée An nour de Bellevue, et un élu de la ville de Nantes en charge des migrations, sur le thème de « *L'Accueil d'Abord, une synergie entre les pouvoirs publics et les Églises chrétiennes : Une laïcité bien comprise* ». Des familles accueillies et accompagnées par l'association ont ensuite témoigné de leur parcours, puis une chorale ukrainienne a souhaité la bonne année avec des chants de Noël traditionnels. En fin de journée, une célébration œcuménique, conduite par notre évêque, Mgr Laurent Percerou, le pasteur protestant de Nantes, Pierrot Munch, et le prêtre orthodoxe de Nantes, Alexis Struve, a rassemblé les participants, avec également la méditation d'une jeune femme musulmane qui a montré avec force que les liens qui



unissent sont tellement plus fort que ce qui divise. Un buffet préparé par les familles a achevé la journée qui a réuni une assemblée nombreuse, et a permis d'entendre des paroles fortes sur la fraternité qui, en nous unissant, nous permet de mettre en œuvre la Parole du Christ : « *J'étais étranger, et vous m'avez accueilli* ».

2. Histoire de l'Accueil d'Abord - *Pasteur Jean Pierre Rive*

Appelés par la paroisse de Nantes en 2002 après une longue parenthèse dans le ministère, comme membre de la direction d'une commune de la banlieue grenobloise marquée par l'importance de la population immigrée, nous avons été, mon épouse Geneviève, bénévole à la Cimade et moi, vite confrontés aux mêmes questions à Nantes, d'autant plus que la maison paroissiale place Édouard Normand se trouvait sur le parcours d'une manifestation régulière de sans-papiers soutenus par le réseau éducation sans frontières. Interpellé par une hypothèse d'occupation du temple qui m'avait été communiquée et d'une réaction de la préfecture qui en avait eu vent, j'ai pensé que nos Églises pour qui l'étranger est avant tout une personne à accueillir et protéger, ne pouvaient pas ne pas agir. Je m'en ouvre à Monseigneur Soubrier et aux responsables de la paroisse orthodoxe, et, très rapidement, nous décidons de nous donner les moyens d'une action commune pour ces familles sans papiers sans logements sans aides régulières

Le maire, Jean Marc Ayrault, est prêt à nous soutenir. Je me souviens d'un petit déjeuner dans le bureau du maire avec monseigneur Soubrier où nous obtenons la mise à disposition de quelques logements. Nous entamons alors une discussion avec le président du Conseil Général pour avoir un soutien financier.

C'est alors que nous créons l'association l'Accueil d'Abord, coprésidée par les trois Églises, qui comportait à l'époque dans son objet, notamment "le soutien aux déboutés du droit d'asile", ce qui a occasionné quelques débats avec la préfecture. Si mes souvenirs sont bons, les statuts ont été rédigés par Éric Serfass et Paul Chaumont ici présent, que je salue très amicalement. J'en profite pour saluer les compagnons de la première heure qui sont ici : Yves Michonneau et René Pennetier. Excusez ma mémoire si j'oublie quelqu'un.

A l'époque, rapidement, d'autres communes souhaitent s'associer à la démarche et surtout de nombreux bénévoles du Secours catholique, du Diaconat protestant, de l'Entraide orthodoxe, se mobilisent. L'action est bien engagée et féconde.

Lorsque nous quittons Nantes en 2007, l'Accueil d'Abord est devenue une belle maison.

Et quelle n'est pas ma surprise et ma joie, lorsqu'après avoir pris de nouvelles fonctions à Paris, je constate que l'Église réformée, lorsqu'elle décide de remobiliser ses membres autour de ce qui ne devrait pas être un problème, mais au contraire l'aiguillon de notre témoignage commun rendu à l'Évangile, reprend la formule « l'accueil d'abord ».

L'accueil gratuit et inconditionnel de l'autre, de tout autre.

L'étranger n'est pas à craindre, il est une bénédiction, un ange, un envoyé, qui de même qu'il cherche un lieu pour reposer sa tête, donne l'occasion de laisser surgir ce qui demeure au plus profond de nous, le souci de l'autre, la fraternité, l'entraide, le secours, gages de la fidélité de Dieu à sa création et à ceux qui l'habitent.

Alors, à l'heure où des régimes autoritaires, prédateurs et fascistes tentent de se partager ce monde que notre Seigneur a voulu si beau, longue vie à l'Accueil d'Abord, cette luciole qui, à travers les obscurités qui nous menacent, trace les chemins vers un royaume de paix, de justice et d'hospitalité.

3. Contexte et prémices de la naissance de l'Accueil d'Abord - *Père René Pennetier*

Au 1^{er} semestre 2005, des familles avec enfants, déboutées du droit d'asile, se retrouvent à la rue. Cela entraîne des manifestations de soutien fédérées par le réseau Education Sans Frontières. Des chrétiens sont engagés dans ce soutien.

Dans ce contexte, pointe l'hypothèse d'une occupation... du Temple ou d'une église (St Michel la Croix Bonneau). C'est alors que nos trois églises font une déclaration commune dénonçant cette situation, interpellant les pouvoirs publics et interrogeant nos communautés chrétiennes. Nos trois églises s'interrogent : que pouvons-nous faire pour accompagner ces familles sans papiers, sans logements, sans aides régulières ?

C'est alors que le cabinet du Conseil Général nous sollicite : « Nous ne pouvons rien faire (C.G. et Mairie) pour ces familles dans l'illégalité. Est-ce que vous, Églises, vous ne pourriez pas mettre en place un dispositif, avec le soutien du C.G. et de la Mairie ? » Je rencontre une personne du cabinet de M. Maréchal pour discuter de cette proposition. Elle me dit : « la mairie de Nantes est ouverte à cette perspective, mais il faut donner des garanties à M. Ayrault. Rencontre avec Mme Braun de la mairie qui suggère qu'on écrive au Maire pour lui faire part de notre disponibilité.

Rencontre autour d'un petit déjeuner dans le bureau du Maire avec Jean Pierre Rive et Mgr Soubrier. De cette rencontre émerge la décision d'une collaboration entre nos Églises, le C.G. et la Mairie. La mairie de Nantes met à disposition des logements disponibles ; le C.G. prend en charge les fluides et les Églises accompagnent les familles accueillies.

A l'automne 2005, Jean Pierre Rive et Yves Michonneau, avec l'accord du Père Lambert, sont mandatés pour créer une association afin de mettre en œuvre cet accueil et négocier avec les collectivités territoriales.

Cela aboutit à la naissance de l'association « L'ACCUEIL d'ABORD » et à un dépôt de ses statuts en préfecture le 12 janvier 2006. L'objet de l'association est formulé ainsi : **« Accueillir et accompagner les familles et les personnes migrantes en situation de grande précarité, notamment les personnes déboutées du droit d'asile »**. Ces statuts seront approuvés et publiés au Journal Officiel, sous la vigilance de M. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur.

Quelque temps après (mars 2006), le préfet suggère à Mgr Soubrier de revoir la formulation de l'objet de l'association. A l'évêque qui m'en fait part, je lui dis cette Parole de l'Évangile : *« ce que j'ai écrit, je l'ai écrit »* (Jean 19, 22). Et l'objet de l'Accueil d'Abord n'a pas été modifié et demeure encore aujourd'hui.

4. L'Accueil d'Abord, de 2006 à nos jours - *Yves Michonneau, diacre*

L'Accueil d'Abord avait donc des statuts, il fallait devenir opérationnel rapidement pour héberger les familles à la rue. Après la décision des politiques, les portes du Conseil Général et du CCAS de Nantes nous étaient ouvertes.

Nous nous sommes mis d'accord sur le rôle des uns et des autres. Le Conseil Général finançait les fluides (= eau, gaz, électricité), et le CCAS mettait à notre disposition 6 logements à Nantes. L'association assurait l'accompagnement dans toutes ses dimensions : accueil et suivi des familles, la logistique pour l'emménagement et le suivi des appartements, l'accompagnement humain, social, administratif, l'accueil des enfants dans les écoles ou collèges...

L'objectif était l'intégration des familles dans la société française, par l'apprentissage de la langue, la mise en relation avec les administrations et les associations pour couvrir les

besoins essentiels : la santé avec la couverture AME, la nourriture avec la mise en relations avec les Restos du Cœur, le Secours Populaire, le Diaconat protestant...

Nous avons donc signé une convention tripartite avec le Conseil départemental et le CCAS de la ville de Nantes. Au premier trimestre 2006, les premières familles ont été accueillies dans les logements. Ces logements ne sont pas sur le marché immobilier, mais font partie du domaine administratif (anciens logements d'instituteurs ou logements préemptés en attente d'opérations d'urbanisme). D'autres villes ont suivi ce mouvement.

Nous avons gagné progressivement la confiance de nos interlocuteurs qui ont bien saisi que nous n'avions aucune visée politique et que notre combat était avant tout humanitaire. Le nombre de logements mis à disposition de l'Accueil d'Abord a augmenté significativement avec des financements qui ont suivi.

Les trois Eglises ont appris à travailler ensemble. Je tiens à citer ici le Pasteur Jean-Pierre Rives, Jean Héron de l'Église orthodoxe, premiers co-présidents avec moi, de l'Accueil d'Abord, avec qui nous avons mis en œuvre cette association, puis Maryvonne Duménil, du Diaconat Protestant et Yves Beuchet, orthodoxe. Nous avons la même motivation qui prenait sa source dans notre Foi et le même souci du migrant, selon la tradition biblique.

La Préfecture est toujours un interlocuteur incontournable, car le préfet a un pouvoir discrétionnaire et décide de la régularisation des migrants. Les relations ont été souvent fructueuses, car la préfecture avait bien compris que nous n'étions pas un groupe de pression. Nous avons comme interlocuteur un collaborateur direct du préfet, avec qui nous pouvions discuter de l'évolution des familles et faire part de leur capacité à intégrer la société française.

L'accueil gratuit et inconditionnel du migrant a toujours été notre ligne de conduite, quelles que soit son origine, sa culture ou sa religion. Lors du premier accueil dans un logement, nous leurs annonçons d'emblée que ce sont les Églises chrétiennes qui les accueillent. Il y a une estime et une reconnaissance réciproques qui s'établissent à ce moment-là.

Depuis des années, une fraternité joyeuse et généreuse se vit entre les membres des Églises chrétiennes et tous les bénévoles au service de nos frères et sœurs migrants qui ont à surmonter tant d'obstacles et de difficultés. L'accompagnement au jour le jour, dans la durée, nous fait découvrir les richesses de nos frères et sœurs migrants, et partager avec eux de beaux moments de rencontres.

5. L'Accueil d'Abord aujourd'hui – Les co-présidents - *Bénédicte Robichon, orthodoxe, Michel Gadreau, protestant et Chantal Chenain, catholique*

Nous sommes les co-présidents de l'association, représentant chacune, chacun l'une des trois Églises. Nous agissons essentiellement en équipe avec des réunions de référents, de bénévoles, de bureau et de conseil d'administration. Quel que soit notre rôle dans l'AA, nous rencontrons, accompagnons une ou des familles. C'est ce en quoi nous croyons qui motive nos actions, quelle qu'en soit la source. Pour parler clairement, il n'est nullement demandé aux référents, aux bénévoles s'ils sont croyants. Une charte est remise à chaque bénévole.

Il est vrai que nous nous sommes interrogés sur la place réservée aux Églises qui nous soutiennent. La taille, les moyens, l'implication de chacune des Églises sont différents. La proportion des bénévoles, s'agissant de l'Église, est liée à sa taille. Nous ne tenons pas de décompte pour savoir qui est qui.

Depuis deux ans, nous organisons dans chacune des Églises, à tour de rôle, une participation de l'Accueil d'Abord pour témoigner de notre action et vivre un moment œcuménique.

Nous ne remercierons jamais assez ceux qui nous ont précédés. Le Conseil Départemental, la mairie de Nantes qui, depuis 2006, subventionnent une partie des coûts énergétiques des logements ainsi qu'une partie du salaire du travailleur social. La ville de Nantes, de la Chapelle sur Erdre et, plus récemment, celle de Saint-Nazaire, pour la mise à disposition de logements, tout comme le diocèse et les particuliers.

Yves et René nous ont rappelé aussi qu'il a fallu la volonté de plusieurs pour lancer l'association.

Et que dire de ce qui advient et des évolutions qui se dessinent ?

Comment ne pas s'interroger sur l'avenir de l'AA et surtout des familles qui y sont accompagnées ?

La question existentielle se pose, sur l'évolution nécessaire de l'AA compte tenu de l'allongement de la durée d'accompagnement et la durée de mise à disposition des logements.

La raison, la fraternité vont-elles dépasser les peurs, les discours d'exclusion ?

Nous prenons et prendrons notre part, cette anniversaire des 20 ans de l'AA est aussi là pour en témoigner.

Si vous souhaitez aller plus loin, nous avons un site internet et vous pouvez aussi demander à recevoir les « P'tites nouvelles » en nous communiquant votre mail.

Nous laissons maintenant la parole à Cécile qui va nous parler de son expérience auprès des familles.

ÉVOLUTIONS RÉCENTES



↓ **Chute de 42% du nombre de titres de séjour délivrés aux étrangers en situation irrégulière en 2025** La Croix 24/12/2025

+ **Difficulté d'obtention d'un logement social pour les familles régularisées**

→ **Allongement de la durée d'accueil des familles**

+ **doublé du risque de baisse du nombre de logements mis à disposition**

6. Témoignage de Cécile, référente

Je ne me sens pas très légitime de parler comme référente car j'ai rejoint récemment l'association en juin 2021. J'accompagne actuellement deux familles.

Si j'ai souhaité rejoindre l'association, c'est parce que j'ai moi-même vécu plusieurs années dans certains des pays dont nos familles sont originaires et que lors de ces séjours, des personnes m'ont moi-même accompagnées pour mieux comprendre leur culture et les codes pour vivre au sein de leurs sociétés très différentes des nôtres.

J'ai été très touchée par leur accueil et leur disponibilité à me guider.

Quand je suis rentrée en France et plus récemment à Nantes, je souhaitais pouvoir utiliser cette expérience pour à mon tour accompagner les personnes souhaitant rester en France, à mieux comprendre notre société et à s'y insérer.

Mon rôle de référente est un accompagnement dans leur parcours d'intégration en étant disponible pour les écouter, les accompagner dans toutes les questions du quotidien, dans la scolarité des enfants, dans la recherche d'emploi, et de les soutenir dans leur parcours de régularisation, souvent difficile, avec l'aide de l'assistante sociale de l'association, des avocats mais aussi grâce au soutien des autres référents lorsqu'une demande arrive à laquelle je n'ai pas la réponse. L'association nous permet d'avoir un lieu d'échanges entre référents et d'entraide.

Cet accompagnement nous permet aussi de belles rencontres avec la joie partagée quand le chemin d'intégration est réalisé.

7. Table ronde

animée par Olivier Rabilloud, diacre permanent, membre du conseil d'administration de l'Accueil d'Abord, délégué à la solidarité et la diaconie dans le diocèse.

sur le thème :

**L'Accueil d'Abord, une synergie entre les pouvoirs publics
et les Églises chrétiennes : Une laïcité bien comprise**



Échange structuré autour de trois questions :

1. Comment peut-on comprendre le terme de laïcité ?

2. **Dans ce cadre de laïcité, quelles places peuvent et doivent remplir les Églises et les autres cultes ? Dans la construction d'une société accueillante et fraternelle.**
3. **Quels enjeux et quels bénéfices peut-on trouver à l'action conjointe entre les Églises chrétiennes, les acteurs des autres religions et les acteurs de la politique dans le champ de la solidarité ?**

1. Comment peut-on comprendre le terme de laïcité ?

a) Paul Chaumont

Magistrat, juge à Nantes de 2000 à 2003, notamment juge des tutelles, il travaille désormais à Paris, à la Cour de cassation comme avocat général. Membre de l'Église protestante unie.

La laïcité, c'est très simple. Ça signifie deux choses :

- la neutralité de l'État et plus généralement de tous les services publics nationaux ou territoriaux à l'égard des religions. Chacun a son domaine de compétence ;
- la liberté des citoyens d'exercer la religion de leur choix.

La laïcité est consacrée par une grande loi républicaine, celle du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État (nous avons célébré ses 120 ans il y a peu de temps) et qui est le point d'aboutissement d'un très long processus historique qui a été marqué par différentes étapes juridiques :

- première étape, l'édit de Nantes, 1598, qui reconnaît l'exercice du culte protestant.
- deuxième étape très importante : la déclaration des droits de l'homme du 26 août 1789 qui reconnaît la liberté d'opinion (art. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses)
- troisième étape : un décret de 1795, qui va séparer déjà l'Église catholique de l'État, mais ce décret aura une durée assez brève.
- Et enfin, la loi de 1905. Deux articles très importants de cette loi :

Article 1^{er} : la loi commence par l'affirmation de la liberté religieuse. « La République assure la LIBERTÉ DE CONSCIENCE. Elle garantit le LIBRE EXERCICE DES CULTES ».

La liberté religieuse, c'est donc deux libertés en une, la liberté de conscience et la liberté de culte. Liberté de conscience d'abord : c'est la liberté que nous avons tous, de croire ou de ne pas croire, dans son for intérieur, et cette liberté est totale.

La liberté de culte, c'est différent, c'est le fait de manifester extérieurement sa religion ou sa croyance en les rendant visibles aux yeux des autres, dans un espace public ou privé. Ce n'est pas seulement le fait de se rendre dans un lieu de culte, dans une synagogue, dans un temple, dans une mosquée, dans une église, quelle qu'elle soit, pour pratiquer sa religion, mais c'est également revêtir une croix, un hijab, une kippa, un turban, un qamis, ce que l'on veut, dans la rue et dans le métro. On affiche, en fait, sa croyance et sa religion aux yeux des autres.

Et cette liberté religieuse, conscience et culte, est protégée par la loi de 1905. Personne ne peut vous contraindre à croire ou à ne pas croire, à exercer votre culte ou à ne pas l'exercer. Et cette protection est dite par la loi de 1905, l'article 31 : « sera punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, ceux qui, soit par menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, ont agi en vue de le déterminer à exercer ou s'abstenir d'exercer un culte. » Voilà pour la liberté.

Article 2 de la loi : la neutralité : La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. Formule négative un peu bizarre qui s'explique par des raisons historiques liées au concordat de 1801 qui a précédé la loi de 1905 et qui signifie en fait que la République reconnaît tous les cultes mais elle n'en finance aucun.

Il y a énormément d'applications concrètes de la laïcité dans notre vie :

- Le financement, c'est-à-dire l'entretien des édifices religieux, le salaire des ministres des cultes est à la charge des fidèles.
- Les aumôneries : si un croyant est retenu dans un établissement géré par l'État, il doit pouvoir pratiquer son culte au sein de cet établissement : Il y a donc, dans les prisons et dans les hôpitaux, des aumôneries.
- Les prescriptions vestimentaires : loi du 15 mars 2014 qui interdit aux élèves le port, dans les établissements scolaires, des signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse.

D'autres exemples :

- La sonnerie des cloches, ça relève du maire de la commune.
- Les crèches : on en a beaucoup parlé récemment, au moment de Noël, dans les mairies ; alors, en principe, c'est non, sauf usages locaux, sauf caractère culturel ou artistique.
- Les menus dans les cantines scolaires.

Je pourrais multiplier comme ça les exemples qui nous concernent tous au quotidien.

Ce qu'il faut retenir de la laïcité, c'est qu'elle protège bien plus qu'elle ne contraint.

Elle fait partie de ce trésor des libertés que nous possédons dans un État de droit, au sein d'une démocratie (il n'y en a plus beaucoup dans le monde) qu'il faut protéger, chérir et dont nous avons aujourd'hui un très bel exemple de l'application de cette laïcité avec la présence de ministres de différents cultes, et la célébration œcuménique à laquelle nous participerons, en toute liberté, tout à l'heure.

b) Père Alexis Struve

Prêtre orthodoxe, responsable de la communauté Saint-Basile à Nantes près de la Beaujoire, un espace œcuménique où se trouvent une église catholique, une église orthodoxe, une église évangélique et une mosquée va ouvrir dans les mois qui viennent.

Je souhaite revenir aux sources du christianisme, aux textes et à la manière dont ils ont été vécus dans les premiers siècles. Les premières générations chrétiennes vivaient dans une attente ardente du retour du Christ. Cette espérance n'était pas une idée abstraite : elle imprégnait chaque jour. Les croyants se levaient en pensant que le Christ pouvait revenir « aujourd'hui ». Cette tension spirituelle, cette vigilance permanente, ont marqué profondément la vie chrétienne durant plusieurs siècles après la Résurrection.

De nombreux Pères de l'Église, en particulier en Orient, ont écrit et agi à partir de cette conscience vive. Parmi eux, saint Jean Chrysostome, Père du IV^e siècle et grand liturge, a développé une réflexion essentielle sur le lien entre le sacrement de l'autel et ce qu'il appelle le « sacrement du frère ». À Byzance, les liturgies étaient longues et solennelles ; la célébration eucharistique occupait une place centrale. Pourtant, saint Jean Chrysostome affirmait qu'on ne peut concevoir le sacrement de l'autel sans le prolonger dans le service du frère.

Il écrit : « La manière dont nous nous tenons devant le corps du Christ sur l'autel doit se prolonger dans la manière dont nous rencontrons le corps du Christ dans le plus petit de nos frères. » Et encore : « Si tu veux honorer le corps du Christ, ne le méprise pas lorsqu'il est nu. Ne l'honore pas ici, dans le temple, avec de l'or et de la soie, pour le négliger dehors où il souffre du froid et de la nudité. »

Pour lui, la liturgie ne peut jamais devenir un refuge qui nous éloignerait du monde. Au contraire, elle doit être une école qui nous apprend à regarder le monde autrement. C'est là que se joue ce qu'il nomme le « sacrement du frère » : non pas un sacrement au sens strict, mais la reconnaissance de la présence du Christ dans le pauvre, le malade, l'exclu, celui qui n'a pas de place. Le chrétien est invité à voir cette présence et à s'y rendre disponible.

J'insiste souvent auprès des fidèles : chacun reste libre de donner ou de ne pas donner à une personne qui demande de l'aide. Mais il n'est pas permis de ne pas la regarder dans les yeux. Car regarder quelqu'un dans les yeux, c'est le reconnaître comme un frère. Le geste matériel peut varier ; la reconnaissance, elle, est indispensable.

Cette présence du Christ dans le pauvre devient un lieu de rencontre avec Dieu. Le service du plus faible n'est pas une option morale : il est une prolongation de l'Eucharistie. Lorsqu'on intègre cela, notre manière de participer aux célébrations change, et notre manière de vivre en sortant de l'église change également. J'ai eu la chance d'appartenir à un mouvement de jeunes qui disait : « **Il faut ecclésiifier la vie** », c'est-à-dire faire en sorte que chaque instant de notre existence soit en cohérence avec ce que nous recevons dans la liturgie. Alors s'ouvre une dynamique de service profondément renouvelée.

Vient ensuite la question de la relation à la loi civile. Le Père Penetier a rappelé le rôle décisif du Conseil général et de la mairie, qui ont su ouvrir des portes. Vous avez également évoqué la décision du Conseil constitutionnel, très importante. Mais cette question — faut-il obéir ou non à la loi ? — traverse l'histoire chrétienne depuis les origines.

D'un côté, saint Paul, dans l'Épître aux Romains, rappelle que l'autorité civile possède une légitimité et que le chrétien n'est pas appelé à l'anarchie. De l'autre, dans les Actes des Apôtres, Pierre et Jean affirment : « **Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.** » La responsabilité chrétienne se déploie entre ces deux pôles.

Le respect des lois est la règle. Mais il ne peut devenir un absolu. Lorsqu'une loi empêche de faire le bien, lorsqu'elle interdit de secourir, de protéger ou de sauver, elle perd alors son autorité morale. L'Église, en Orient comme en Occident, a toujours rappelé trois critères de discernement :

- **la dignité humaine**, qui prime sur toute autre considération ;
- **l'intention gratuite**, c'est-à-dire l'absence d'intérêt personnel dans l'action ;
- **la non-violence**, qui doit guider toute démarche chrétienne.

Ces critères permettent de discerner quand il est juste de suivre la loi, et quand il est nécessaire de la dépasser pour rester fidèle à l'Évangile.

2. Dans ce cadre de laïcité, quelles places peuvent et doivent remplir les Églises et les autres cultes ?

c) Père Newman Suijès Samba

Prêtre catholique, originaire du Congo Brazzaville, actuellement administrateur curé de la paroisse Mère Thérèse en sud Loire. Participant au titre de chercheur qui prépare un travail de recherche à la Sorbonne, à Paris, sur le thème de « laïcité et médiation religieuse dans la construction de la paix sociale ».

Pour la célébration du centième anniversaire de la laïcité, un groupe de chercheurs (250 chercheurs, de 30 pays) a signé une déclaration universelle en faisant reposer la laïcité sur trois principes.

Paul nous en a déjà donné deux dans le cadre juridique, mais il y en a un troisième qui mérite d'être signifié. Il faut déjà considérer que la laïcité est une règle de maison pour vivre ensemble. Cette laïcité repose sur trois repères : la liberté de conscience, dont on a déjà parlé, la neutralité de l'État, et du service public, c'est important de préciser ; et le troisième principe c'est la non-discrimination - donc l'égalité pour tous les êtres humains. Voilà ce que les chercheurs ont précisé. Ils veulent qu'on ajoute cela pour la suite. Par rapport à ce cadre-là, quelle place pour les Églises ?

Dans une laïcité bien comprise, les Églises ont leur place. Une juste place. Elles doivent être constituées en acteurs de société civile. Cela veut dire que les Églises ne gouvernent pas. Les Églises ne remplacent pas l'État. Mais les Églises sont au service du bien commun. Et être au service du bien commun pour l'Église, c'est avoir des apports très concrets. Et moi, j'en relève trois.

Le premier apport, c'est la proximité, le vivre ensemble. Aider l'État, travailler au bien commun avec l'État suppose d'être proche des gens. La proximité. Parce que sur le terrain, finalement, c'est nous qui connaissons les personnes, leurs fragilités, leurs parcours et leurs questionnements. En général, pour des questions administratives, les gens, ce sont des chiffres, ce sont des dossiers. Mais pour l'Église, il y a d'abord le fait que ce sont des personnes. Des êtres humains dont il faut être proche. La première façon de faire laïcité, d'accompagner l'action de l'État, d'accompagner le vivre ensemble, c'est la proximité.

Le deuxième apport, ce sont les ressources humaines et relationnelles. Nous avons des bénévoles. Nous avons des lieux d'accueil. Nous avons des lieux d'écoute. Nous avons une culture du temps long. Parce qu'accompagner des personnes suppose leur consacrer du temps. Et en général, ça prend beaucoup de temps. Et l'Église a souvent les moyens et les réseaux pour disposer des ressources à la fois humaines et relationnelles pour cet accompagnement.

Et troisième apport, pour accompagner l'action de l'État et promouvoir le bien commun, c'est la culture éthique. Prendre l'être humain pour ce qu'il est. Pas un dossier, ni un chiffre, mais une personne. Et ce qui fait qu'une personne soit une personne, un être humain, c'est la dignité humaine. Comme l'a dit le père Alexis.

Donc voilà pour moi dans quel cadre on peut parler de la laïcité, dans quel cadre l'Église peut entrer dans cette règle de la laïcité qui est une règle de vie commune : proximité, mettre à disposition les ressources humaines et relationnelles, et aussi promouvoir cette culture de l'éthique, c'est-à-dire l'égalité pour tous, dignité, dignité, dignité.

d) M. Ahmed Kouranfal

Président de l'association « citoyenneté pour l'ouverture et le rassemblement » (association Accord), gestionnaire de la mosquée An Nour dans le quartier de Bellevue, représentant de l'UMF, l'union de mosquées de France, région Pays de Loire, vice-président de culte musulman.

Je suis honoré de prendre la parole aujourd'hui à l'occasion des 20 ans de l'association L'Accueil d'abord, dont l'action incarne si bien les valeurs de solidarité, d'humanité, que nous partageons.

En tant que représentant d'un lieu de culte, je suis convaincu que la laïcité, loin d'être un obstacle, est un cadre protecteur. Elle garantit à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire. Et elle permet aux cultes d'exister dans le respect mutuel et la paix civile. C'est une chance et une responsabilité.

Dans ce cadre, les cultes ont un rôle essentiel à jouer. Ils sont des repères spirituels mais aussi des acteurs de terrain. Dans nos quartiers, les lieux de culte sont souvent les premiers à accueillir les détreffés, à tendre la main, à créer des liens. Ils sont des espaces d'écoute et de réconfort et de médiation. Ils participent à la cohésion sociale, parfois là où les institutions ne peuvent intervenir. Mais cela ne suffit pas. Nous devons aller plus loin. Nous devons travailler ensemble entre religions, avec les associations, avec les pouvoirs publics, car les défis de notre société, l'exclusion, la précarité, le repli sur soi ne se résolvent pas seuls. Il existe une action conjointe fondée sur le respect, la confiance, l'intérêt général.

C'est dans cet esprit que notre mosquée, à Bellevue, s'engage à ouvrir ses portes en dialoguant avec les autres cultes, en soutenant les jeunes et participer à des actions

citoyennes. Nous croyons que la foi peut être un moteur de fraternité à condition qu'elle s'inscrive dans le cadre républicain et qu'elle se mette au service de tous.

En conclusion, je dirai ceci : la laïcité n'est pas une mise à distance des cultes, mais une invitation à contribuer ensemble à une société plus jeune, plus solide et plus humaine.

3. Quels enjeux et quels bénéfices peut-on trouver à l'action conjointe entre les Églises chrétiennes, les acteurs des autres religions et les acteurs de la politique, dans le champ de la solidarité ?

e) Yves Pascouau

Elu à la ville de Nantes, en charge de la question des migrants et en charge notamment de définir la politique publique de la ville, qui s'appelait jusqu'au mois de mars 2026 « accueillir et accompagner à Nantes ».

« Nous sommes en période de réserve électorale. Donc je m'exprimerai davantage avec une casquette de chercheur qui a été impliqué pendant 6 ans sur ces questions-là. Mais je n'aurai pas de propos politiques en tant que tel parce que je n'en ai pas le droit. »

Ça fait quand même quelques années que je travaille sur la question de la politique migratoire, en particulier la politique migratoire européenne et l'exercice de ce mandat de 2020 à 2026 m'a permis aussi d'enrichir ma conception et ma perception de la manière dont on peut travailler ensemble, comme vous le disiez tous, sur la question de l'accueil.

Je dois, pour être tout à fait clair et transparent avec l'ensemble de mes collègues de table, dire que la laïcité protège mon droit à ne pas croire. Je pense que je suis un représentant de l'athéisme et finalement on a tous notre place ici dans le cadre de cette discussion et au regard de ce sujet.

Donc si vous souhaitez un joyeux anniversaire, même si je ne suis pas tout à fait certain que le terme joyeux soit aussi pertinent que cela, puisque l'action que vous menez est une action qui est décisive pour accompagner les populations migrantes en grande, voire en très grande, précarité et je vous souhaite un joyeux anniversaire.

Je vous témoigne aussi les remerciements notamment de la collectivité pour l'action décisive que vous menez pour les familles que vous accompagnez.

De manière générale, on a tendance à considérer que la question des migrations appartient à la compétence exclusive de l'État. On le dit souvent mais, à mon avis, c'est une erreur. Effectivement, théoriquement, c'est l'État qui a un rôle majeur pour définir les règles de l'obtention des titres de séjour sur le territoire. La réalité, c'est que ce n'est pas tout à fait exact, ne serait-ce que pour les mineurs non accompagnés qui relèvent de la responsabilité des départements. Dans ce cas la loi prévoit une responsabilité différente. Et ne serait-ce que dans la réalité quotidienne, l'État ne peut pas tout faire tout seul. Et il a un recours de manière régulière, quotidienne, aux associations, aux collectivités, aux collectifs et à l'ensemble des forces vives, que vous avez à juste titre appelé tout à l'heure, la société civile.

Pour ce qui est du rôle d'une ville et d'une collectivité comme celle de Nantes, deux types d'actions sont exercées. Une action au titre de l'accompagnement des actions de l'État, puisque l'État n'a pas non plus sur place les moyens de mettre en œuvre ses politiques et il a recours aux collectivités. Et de la même manière, dans l'exercice de ses missions, l'État a recours à un nombre extraordinairement important d'associations pour mettre en œuvre sa politique, ne serait-ce que pour héberger les personnes. On sait très bien que 100% de l'hébergement des personnes au titre notamment du dispositif national d'accueil, par exemple, est exercé par des associations telles que France Terre d'Asie, le Forum Réfugiés,

etc. Dans les faits, c'est l'État qui définit les règles alors que leur mise en application relève la plupart du temps d'acteurs de la société civile et en particulier des associations. Les collectivités interviennent un peu dans les interstices laissés par l'État. Place Beauvau, on peut estimer que les étrangers constituent un groupe, une masse, un nombre, des chiffres. Le maire d'une commune, lui, se retrouve face à une personne qui a des besoins et répond aux besoins d'une personne qui frappe à la porte de son centre communal d'action sociale, qui frappe à la porte de ses associations. Et la réalité, c'est que peu de maires laissent les personnes en difficulté, en précarité et en besoin sur le bord du chemin. Ainsi, les collectivités agissent de manière plus ou moins importante à un accueil, un accompagnement et un soutien des personnes en précarité.

Il existe aussi une action développée par les collectivités locales qui intervient en substitution de l'État, notamment lorsque l'État n'est pas ou n'est plus là, lorsque l'État ne garantit pas les obligations qu'il doit garantir. L'hébergement est un des exemples nombreux où l'on voit, a priori, qu'entre 40 et 50 % des demandeurs d'asile ne sont pas accueillis dans les dispositifs mis en place par l'État. Et donc, ils le sont auprès de communautés ou, parfois, de membres de leurs familles. Et ils le sont aussi, dans d'autres circonstances, par les collectivités qui développent avec les associations locales des dispositifs qui permettent de les héberger. Et on voit bien aujourd'hui que lorsque l'État n'est pas ou n'est plus là, et ça c'est une réalité qu'on constate dans toutes les villes, dans toutes les métropoles, c'est la collectivité et la société civile qui viennent combler les carences de l'État dans l'exercice de ses obligations. De ce point de vue, la réalité c'est que, sur le terrain, nous sommes tous et toutes liés par une action commune, nous sommes tous et toutes liés par un objectif commun et c'est un objectif qui nous - en tous les cas dans le cadre des missions que nous avons exercées sur ce mandat - sont importantes. Et quand je vous ai parlé en introduction du plan d'action de la ville de Nantes « accueillir et accompagner à Nantes » il y avait, en arrière-plan, une ligne de fond que nous avons choisi de défendre, et qui consistait à faire tout notre possible en fonction de nos pouvoirs et de nos moyens pour rétablir les personnes dans leurs droits et leur dignité.

Parce que si une collectivité respecte la logique de l'état de droit, si les personnes ont des droits - vous y faisiez référence avec le principe de fraternité - les étrangers de manière générale ont des droits. Un demandeur d'asile qui est à la rue est une personne qui est éloignée de ses droits. Un réfugié qui vit dans un squat est une personne éloignée de ses droits. Une personne en situation irrégulière qui ne bénéficie pas ou qui n'a pas accès à l'aide médicale d'état est éloignée de ses droits. Et nous, collectivement, nous considérons que nous devons œuvrer au rétablissement, de la meilleure manière possible, les personnes dans leurs droits et par conséquent dans leur dignité. C'est tout ce travail qui est réalisé et vous en êtes un des exemples parce qu'on dit souvent, par chauvinisme plutôt bien intentionné, que la solidarité dans le Grand Ouest est extraordinairement développée. C'est vrai, mais il n'y a pas que dans le Grand Ouest que la solidarité est développée elle existe partout sur ce territoire. Personnellement, je viens d'un petit territoire qui s'appelle le pays basque. Elle est tout aussi développée ici qu'en l'Est de la France et en Nord de la France. La solidarité existe et nous, collectivités, on a aussi la chance de pouvoir avoir dans nos villes, dans nos espaces collectifs, des acteurs comme vous avec lesquels on peut travailler et avec lesquels nous pouvons mettre en place un ensemble de règles, de dispositifs et de moyens pour venir en aide et au soutien des personnes qui sont les plus précarisées.

Et je terminerai par un point, parce que je trouve qu'il est extrêmement important, c'est que vous avez une immense capacité - que je vous demanderai de ne pas répéter - que parfois une administration n'a pas, c'est l'innovation sociale parce que votre contact quotidien avec les populations en précarité, l'identification de leurs besoins vous permet aussi d'apporter des solutions qu'on n'a pas nécessairement dans un bureau de la mairie ou dans un bureau

de la métropole. Et votre capacité à créer et à générer de l'innovation sociale est un bien extraordinairement précieux et j'espère que vous allez continuer, parfois à nous pousser un peu fort dans le dos pour nous proposer quelque chose de différent, et nous inviter à prendre le pari avec vous que des choses nouvelles sont aussi des choses qui peuvent fonctionner et qui peuvent apporter un réconfort beaucoup plus important aux personnes dont on doit s'occuper.

Donc pour tout ceci, merci beaucoup.

8. Témoignages de familles qui ont quitté l'Accueil d'Abord

a) Témoignage Famille Pachirov

Famille du Daguestan, déboutée du droit d'asile en 2014, logée par l'Accueil d'Abord pendant 3 ans, cette famille vit désormais dans un logement social à Nantes.

Le père a trouvé un travail dans le bâtiment.

Ses filles sont au collège et lycée Carcouet, bien intégrées.

“Après un parcours difficile, notre famille a pris son envol et vit comme les français”

b) Témoignage de la Famille Mercado

Famille du Pérou arrivée en 2002, accueillie par l'Accueil d'Abord en 2006 à la Chapelle sur Erdre

Ils ont trouvé du travail dans le ménage, repassage, lavage de vitres.

En 2012, ils ont créé leur société de nettoyage.

Puis 2e enfant arrivé en 2013.

“Être en France a changé notre vie – L'avenir s'est ouvert – On est contents »



9. Célébration œcuménique

a) Méditation de Nadia Thorez

Nous sommes tous des pécheurs. Cette vérité traverse les traditions spirituelles et relie les croyants au-delà de leurs différences. Être humain, c'est être fragile, mais c'est aussi être capable de retour, de repentance et de miséricorde.

Le Prophète Mohammed – paix sur lui - nous invite à méditer lorsqu'il dit : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa main ! Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah vous ferait disparaître et vous remplacerait par un peuple qui commettrait des péchés, afin qu'ils implorent le pardon d'Allah — Exalté soit-Il — et qu'Il leur pardonne. »

Ce rappel n'est pas un appel à la faute, mais un appel à l'humilité. Dieu nous rappelle que nul ne se tient devant Lui par ses seuls mérites.

Depuis Adam - paix sur lui - père de toute l'humanité, le péché et le repentir font partie de l'histoire humaine. Adam nous a appris que le péché peut devenir un commencement lorsque le cœur se tourne vers Dieu.

Je ne suis pas meilleur que l'autre. Je suis son frère, sa sœur, pêcheur parmi d'autres pêcheurs. Je prie, je jeûne, je médite, je vais à l'église, à la mosquée, à la synagogue ou au temple... Lui ne le fait pas, ou pas comme moi. Mais cela me rend-il meilleur ? Non.

Car la proximité avec Dieu ne se mesure ni à l'apparence, ni à l'appartenance, ni au regard que je porte sur l'autre. Dire « *je suis meilleur que lui* » n'est-ce pas la première tentation de l'orgueil spirituel ? Cette parole de Satan envers Adam : « Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile » (Coran 7 :12). Lorsque je me compare, lorsque je juge, lorsque je me crois supérieur, quel esprit suis-je réellement en train de suivre ?

Prendre conscience de notre état, celui de pêcheur, est le début de la sagesse.

Car toutes les traditions authentiques nous enseignent que le chemin vers Dieu passe par l'humilité, le repentir et l'amour du prochain. Si nos péchés nous conduisent au repentir, à la crainte révérencielle du Seigneur, à l'humilité devant sa Grandeur, le péché ne se transforme-t-il pas en un chemin vers l'adoration ? Ne porte-t-il pas alors plus de fruits que des prières sans présence du cœur ?

La conscience de notre état de pêcheur ne nous permet-elle pas de comprendre et d'aimer tout le monde : c'est un frère pêcheur, comme moi car je suis aussi un pêcheur, ne nous permet-il pas ainsi de nous nettoyer de l'orgueil et de la fierté en retirant « je suis meilleur que lui », de pardonner car nous avons-nous-même tant à nous faire pardonner

Chaque souffle sans présence du cœur avec le très Haut n'est-il pas un péché ?

Ainsi, le dialogue ne commence pas par la comparaison des doctrines, mais par la reconnaissance d'une même soif : celle de Dieu, de sens, de paix et de justice.

Dieu nous appelle à répondre au mal par le bien : « La bonne action et la mauvaise ne sont pas pareilles. Repousse le mal par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux » (Coran 41 : 34). Pourquoi ne pas être unis dans cet effort commun ? Non pas unis dans l'uniformité, mais rassemblés dans la miséricorde, cheminant ensemble, chacun selon sa voie, vers le Dieu Unique.

« À chaque communauté, Nous avons assigné une loi et une voie. Si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule nation. Mais Il a voulu vous éprouver par ce qu'Il vous a révélé. Rivalisez donc dans les bonnes œuvres. Vers Allah sera votre retour à tous, et Il vous informera alors de ce en quoi vous divergiez » (Coran 5 : 48).

Cette diversité n'est donc pas une menace, mais une épreuve de fraternité.

Dieu a guidé Abraham - paix sur lui - père des croyants, lui qui est reconnu et honoré par plusieurs traditions. Puissions-nous marcher sur ses traces : dans la droiture, l'hospitalité, la confiance et l'abandon à Dieu. « A Dieu l'Est et l'Ouest. Où que vous vous tourniez, là est la Face de Dieu. Vraiment, Dieu Tout englobant, Savant » (Coran 2 : 115).

Ô Seigneur, « guide-nous sur le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de Tes bienfaits, non pas de ceux qui ont encouru ta colère ni des égarés » (Coran 1 : 6-7)

Fais de nous des artisans de paix, des ponts entre les cœurs. Tu es, certes, le Pardonneur, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

b) Méditation de l'évêque de Nantes – Laurent Percerou

« Le chêne de Mambré ». Dans la Bible, l'arbre est un symbole de vie, de solidité, de fidélité et de sagesse. Sa longévité lui permet de voir défiler les générations, ainsi l'on s'assied à son pied pour se parler et sceller des alliances. Ce sera le lieu de rencontres privilégiées pour Gédéon au livre des Juges, pour Zachée dans l'évangile de Luc ou encore pour Nathanaël dans l'évangile de Jean. Si l'on décompose sa racine hébraïque, l'arbre est ce qui « harponne » le regard, parce que dans l'horizon dénudé d'un paysage du Proche-Orient, il dit qu'à ses racines coule sa source... Le chêne, quant à lui, est « l'arbre de l'alliance ». Il fait

hospitalité de son ombre et Abraham vivra des moments fondamentaux près des chênes, à Moré, à Mambré...

Depuis 20 ans L'Accueil d'Abord est ce chêne solide et accueillant, planté à la croisée des chemins de la migration. Sous son feuillage généreux, un espace tout à la fois couvert et ouvert, Dieu se manifeste dans la rencontre gratuite entre celles et ceux qui attendent, disponibles, et celles et ceux, venus d'un ailleurs lointain, écrasés par la fatigue du chemin, la peur du refus, l'espérance fragile d'une vie possible, et qui aspirent, après une trop longue marche, à se reposer un peu sous l'ombre de ce grand chêne qu'ils n'espéraient plus.

Comme Abraham, celles et ceux qui attendent, disponibles, ne posent pas de questions. Ils ne demandent ni origine, ni raison, ni garantie. Ils voient, ils se lèvent, ils courent, ils se prosternent. L'accueil est immédiat, généreux, pressant : « du fromage blanc, du lait, le veau que l'on avait apprêté... », l'amitié riche et profonde que l'on réserve aux hôtes de marque, et devant Dieu, tous, nous sommes des hôtes de marque ! Dans ce geste ancien d'Abraham, toujours vivant à L'Accueil d'Abord, se révèle cette vérité toujours nouvelle : **Accueillir l'étranger, c'est accueillir Dieu sans le savoir.**

Seigneur, fais de nous des chênes solides et accueillants, donne-nous de reconnaître la visite dans les visages fatigués de ceux qui frappent à nos portes. Apprends nous l'hospitalité d'Abraham, le courage de Sarah, et la foi qui croit que de l'étranger peut surgir la vie. Qui aurait cru que Sarah enfanta, alors qu'elle n'en n'avait plus l'âge...

c) Méditation du pasteur Pierrot Munch, de l'Eglise Protestante Unie de Nantes

Un modèle de l'hospitalité

« Abraham aperçut trois hommes qui se tenaient à quelque distance de lui. Dès qu'il les vit, il courut à leur rencontre depuis l'entrée de sa tente et se prosterna jusqu'à terre... »

Ainsi commence un des récits d'hospitalité parmi les plus emblématiques de la Bible.

Le chapitre 18 décrit le tableau typique des rites de l'hospitalité dans le Proche Orient Ancien :

- Les hôtes se tiennent à distance respectueuse de l'ouverture de la tente d'Abraham.
- Le maître de maison manifeste son vif désir de les accueillir : il court, se prosterne, insiste et décrit par avance tout ce qu'il est prêt à leur offrir : le lavement des pieds, du repos, et un bon repas.
- Les hôtes n'acceptent que lorsque les rites proposés les rassurent sur la sincérité de la qualité de l'invitation qui leur est faite.

J'en tire peut-être un premier enseignement pour l'Accueil d'Abord : nous ne réalisons pas toujours que pour accueillir des personnes, elles ont, elles aussi, besoin de savoir ce qu'on leur propose concrètement afin qu'elles puissent choisir de répondre favorablement à la proposition d'Accueil.

Puis, les visiteurs bousculent les codes de l'hospitalité

Les rites de l'hospitalité accomplis dans la simple et profonde communion du repas, les hommes en arrivent au but de leur mission : annoncer à Sarah la naissance d'un fils. Ils le font en bousculant l'usage qui interdit à l'hôte de s'intéresser aux femmes du lieu.

« Après cela, ils lui demandèrent : Où est Sarah, ta femme ?

C'est après l'annonce et le rire de Sarah, que les 3 hommes se révèlent dans leur identité puisque le v. 13, indique que c'est « Yahvé » qui parle pour redire la promesse.

d) Méditation du père Alexis Struve, prêtre orthodoxe

Un modèle d'Unité

À travers ces trois visiteurs représentés sur l'icône de l'hospitalité d'Abraham, c'est « Yahvé » qui parle pour réaffirmer la promesse ! Les peintres d'icônes n'ont cessé de représenter cette scène d'hospitalité, y voyant une affirmation de la Trinité. Cette icône est devenue l'un des symboles majeurs du mouvement vers l'Unité. Le Père, le Fils et l'Esprit Saint sont présents ! Rien n'est figé : tout circule. Le regard de l'un conduit naturellement au regard de l'autre, et ensemble ils forment un mouvement d'amour qui ne se referme jamais sur lui-même. Ce mouvement d'amour est relation, communion, écoute.



C'est ainsi que nous sommes appelés à construire l'unité dont nous avons tous soif.

Dans l'icône, les Personnes sont distinctes, et pourtant parfaitement unies. Il n'y a ni confusion, ni rivalité, ni domination. Seulement une harmonie née du don réciproque.

Cette paix trinitaire, cette hospitalité qui ne juge pas, cette unité qui ne force rien mais attire dans la douceur un frère, une sœur, appelé(e) à la même table.

Le pape Léon XIV écrivait récemment au sujet de la Trinité : « Unité dans la Trinité, Trinité

dans l'Unité, car l'unité sans multiplicité est tyrannie, la multiplicité sans unité est désagrégation. » À travers le service du frère, Accueil d'Abord est appelé à témoigner de cette unité. Dieu ne se contente pas d'être amour : il invite, il accueille, il fait place. Voici à quoi nous sommes appelés, dans l'action commune au service des plus faibles.



e) Merci d'Annick Brétésché pendant la célébration

2006 ! Des chrétiens des églises protestante, orthodoxe, catholique s'unissent pour répondre à l'appel pressant des responsables de la Société civile démunis face aux besoins d'hébergement des familles sans papiers.

2026 ! Aujourd'hui encore, des personnes de bonne volonté animées par l'esprit de fraternité s'engagent, s'activent sans relâche, pour que des femmes, des hommes, des enfants puissent vivre dans la dignité.

Pour toute cette énergie, ce dépassement de soi, ces liens d'amitié tissés en dépit de nos différences. Preuve que tout devient possible quand on puise à la Source de ton Amour de Père.

Dieu, Merci !



*Un bel
intermède avec
les chants de
Noël ukrainiens*